

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Rivière-Beaudette
tenue le 5 septembre 2023, à 19h00, à la salle du conseil,
située au 663, chemin Frontière Rivière-Beaudette

Sont présents :	Patrick Bousez	Maire
	France Rivet	Conseillère
	Cédric Lecompte Laberge	Conseiller
	Réjean Fournier	Conseiller
	Daniel Laflèche	Conseiller
	Julie Cyr	Conseillère
	Ghyslain Maheu	Conseiller
	Natasha Pagé	Directrice générale
	Nancy Carles	Secrétaire-trésorière

Les membres présents forment le quorum.

2023-09-161 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h07 par M. Patrick Bousez, Maire de la Municipalité de Rivière-Beaudette. M^{me} Natasha Pagé fait fonction de secrétaire.

2023-09-162 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition du conseiller M. Ghyslain Maheu appuyée par la conseillère M^{me} France Rivet, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des conseillers tel que présenté.

2023-09-163 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2023

Sur la proposition du conseiller M. Cédric Lecompte Laberge appuyée par le conseiller M. Réjean Fournier, le procès-verbal du 7 août 2023 est adopté à l'unanimité des conseillers.

2023-09-164 - COMPTE À PAYER

Sur la proposition du conseiller M. Cédric Lecompte Laberge, appuyée par le conseiller M. Daniel Laflèche, il est résolu à l'unanimité des conseillers;

D'accepter la liste des comptes faisant partie intégrante des minutes.

Je soussigné, Natasha Pagé directrice générale, certifie sous mon serment d'office d'avoir les fonds nécessaires pour payer les comptes.

Comptes payés 1 ^{er} août au 31 août 2023:	\$ 255 634.60
Salaires du 31 juillet au 1 ^{er} septembre 2023:	\$ 72 780.70
Prélèvements :	\$ 38 910.59
Chèques	\$ 1 694.68
TOTAL :	\$ 369 020.57

Natasha Pagé

Directrice générale

**2023-09-165 – ADOPTION DU RÈGLEMENT D’EMPRUNT NUMÉRO 2023-08
RELATIF AU PROLONGEMENT DU BOULEVARD ARCHAMBAULT**

Sur la proposition du conseiller M. Réjean Fournier appuyée par le conseiller M. Cédric Lecompte Laberge et résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter le règlement No 2023-08. Relatif au prolongement du boulevard Archambault avec dispense de lecture.

**2023-09-166 – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
2023-10 RELATIF À L’EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR UN
IMMEUBLE DU TERRITOIRE AVEC DISPENSE DE LECTURE**

Le conseiller M. Réjean Fournier, donne avis de motion, qu’il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2023-10 décrétant l’exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire avec dispense de lecture.

Et dépose le projet du règlement numéro 2023-10 intitulé Droit de préemption sur un immeuble du territoire.

**2023908-167 –RÉSOLUTION POUR LE RENOUVELLEMENT DU
PROGRAMME DE LA TAXE SUR L’ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU
QUÉBEC (TECQ) 2024-2028**

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l’essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

ATTENDU QUE le conseil d’administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu’elles doivent être majorées en raison de l’augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l’essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU l’importance d’adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la

réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

Il est proposé par le conseiller M. Daniel Laflèche appuyée par le conseiller M. Ghyslain Maheu et résolu à l'unanimité que la municipalité de Rivière-Beaudette demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre une copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés à Mme Marilyn Picard pour le gouvernement provincial, à M. Peter Schiefke pour le gouvernement fédéral, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

2023-09-168 – ÉTABLISSEMENT DES CONTRIBUTIONS DE FIN DE PARC POUR LE LOTISSEMENT ET SUBDIVISION DES LOTS PROJÉTÉS APPARTENANT À PLACEMENTS JEAN DENIS PILON INC., GESTION LUC PILON INC., CLUB DE GOLF BANLIEUE OUEST

Il est proposé par le conseiller M. Daniel Laflèche appuyée par la conseillère M^{me} Julie Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers, de choisir le lot portant le numéro 6 580 750 pour la contribution de fin de parc, avec une servitude de passage à perpétuité pour le sentier pédestre avec une largeur de 15 pieds. M. Daniel Pilon représente le groupe d'investisseur.

**2023-09-169 –DEMANDE D’APPUI PAR LA MUNICIPALITÉ POUR LE
PROLONGEMENT DE LA RUE LÉGER AFIN DE PERMETTRE LA CONVERSION
D’UNE ZONE HUMIDE EN ESPACE CONSTRUCTIBLE DANS LE PARC
INDUSTRIEL**

CONSIDÉRANT la demande soumise par M. Michel Théorêt, concernant le projet de prolongement de la Rue Léger dans le parc industriel de Rivière-Beaudette et la conversion d'une zone en milieu humide en une zone constructible;

CONSIDÉRANT l'importance stratégique du projet de prolongement de la rue Léger pour le développement économique;

CONSIDÉRANT les avantages potentiels du projet, notamment la stimulation de l'activité économique, l'attraction d'investisseurs, l'amélioration de l'infrastructure routière et les contributions financières pour la préservation et la restauration des zones humides adjacentes;

CONSIDÉRANT la nécessité de préserver l'équilibre écologique tout en permettant le développement économique de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le projet a déjà fait l'objet d'une étude d'impact environnemental incluant des mesures d'atténuation;

CONSIDÉRANT que le projet a également été soumis au Ministère de l'environnement pour l'obtention d'un certificat d'autorisation;

CONSIDÉRANT l'importance de l'appui et de la Municipalité ainsi que de la Municipalité Régionale de Comté pour la réussite de ce projet;

Sur la proposition du conseiller M. Cédric Lecompte Laberge appuyée par le conseiller M. Réjean Fournier il est résolu que le Conseil municipal de la Municipalité de Rivière-Beaudette appuie le projet de prolongement de la rue Léger et la mise en place de mesures de mitigation et de compensation;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

que le Conseil municipal recommande à la Municipalité régionale de comté MRC de Vaudreuil-Soulanges d'appuyer également ce projet, reconnaissant ainsi son importance pour le développement économique de la région;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU

que la Municipalité de Rivière-Beaudette fournisse tout le soutien nécessaire pour la préparation et la présentation de la demande de modification du certificat d'autorisation auprès du Ministère de l'Environnement, en collaboration avec les parties concernées;

IL EST ENFIN RÉSOLU

que la présente résolution soit communiquée au Ministère de l'Environnement, à la Municipalité régionale de comté Vaudreuil-Soulanges, ainsi qu'à M. Michel Théorêt et ses mandataires pour information.

2023-09-170 RÉSOLUTION AUTORISANT UNE DEMANDE POUR LE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales (Programme), qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bande des communautés autochtones dans l'élaboration ou la mise en œuvre d'une politique familiale municipale (PFM) en vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement.

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-Beaudette souhaite présenter, en 2023-2024, dans le cadre du Programme, une demande d'aide financière admissible pour l'élaboration d'une politique familiale ou la réalisation des mesures ou des projets prévus au plan d'action issu d'une PFM.

Sur la proposition de la conseillère Mme France Rivet appuyée par la conseillère M^{me} Julie Cyr il est résolu à l'unanimité des conseillers.

- d'autoriser M^{me} Sophie Cousineau, Coordonnatrice des loisirs et de la culture, à signer au nom de la municipalité de Rivière-Beaudette tous les documents relatifs à la demande d'aide financière présentée en 2023-2024 dans le cadre du Programme et, si cette demande est acceptée par le Ministère, la convention d'aide financière dans le cadre du Programme;
- de confirmer que M^{me} Sophie Cousineau est la personne désigné, responsable des questions familiales.

2023-09-171 – DÉPÔT DES RADARS DE VITESSE

Le rapport, des radars de vitesse, a été déposé aux élus pour une consultation.

2023-09-172 – RÉSOLUTION POUR L'OCTROI DU CONTRAT D'ASPHALTAGE POUR EFFECTUER DES CORRECTIFS JUGÉS PRIORITAIRES DANS LES RUES. MONTANT PRIS À PARTIR DU SURPLUS AFFECTÉ AUX CHEMINS

ATTENDU QUE des demandes de soumissions ont été demandées à l'entreprise LES PAVAGES THÉORET et à ASPHALTECH pour la réfection de l'asphalte sur les rues jugés prioritaires;

ATTENDU QUE LES PAVAGES THÉORET ont présenté une offre moins élevée que l'entreprise ASPHALTECH;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller M. Cédric Lecompte Laberge et appuyée par le conseiller M. Réjean Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers, de retenir la soumission des PAVAGES THÉORÊT au montant de 14 749.00 \$. Le montant sera pris à partir du surplus affecté aux chemins.

Les pavages Théorêt	14 749,00 \$
Asphaltech	17 226,77 \$

2023-09- 173 – RÉOLUTION POUR L’ACHAT D’UNE PELLE À NEIGE POUR LE CAMION DE LA VOIRIE

Sur la proposition du conseiller M. Ghyslain Maheu appuyée par la conseillère M^{me} Julie Cyr et résolu à l’unanimité des conseiller, de faire l’achat d’une pelle à neige pour le camion de la voirie. La soumission retenue est celle de Lefebvre Small Engine au montant de 12 899.95\$ et est situé à Alexandria. Les soumissions sont avec l’installation et n’inclues pas les taxes.

Lefebvre Small Engine	12 899.95\$
Attaches Châteauguay	16 470.00 \$
Drive Products inc.	17 538.50 \$
Drive Products inc.	19 895.00 \$

2023-09-174 – RÉOLUTION POUR PERMETTRE L’ACHAT D’UN MOTEUR ET D’UNE POMPE POUR LA STATION DE POMPAGE RUE LÉGER

Sur la proposition du conseiller M. Cédric Lecompte Laberge appuyée par le conseiller M. Daniel Laflèche et résolu à l’unanimité des conseiller, de faire l’achat d’une pompe et d’un moteur pour la station de pompage.

2023-09-175 - REMERCIEMENTS POUR LA SOIRÉE PLEIN AIR DU 18 AOÛT 2023

Monsieur le Maire, Patrick Bousez, tient à remercier tous les élus, les employés ainsi que les bénévoles pour leur participation à la soirée. Un merci tout spécial à M^{me} Sophie Cousineau pour cet évènement.

2023-09-176 – VARIA

2023-09-177 – PÉRIODE DE QUESTIONS

- Est-ce que c’est possible de demander au MTQ de mettre des pancartes de non stationnement aux abords de la rue Principale à la hauteur du Pétro- Canada, car l’endroit est dangereux pour les accidents;
- Question sur la durée de l’emprunt;
- Pourquoi est-ce qu’il n’y a pas plus de parc dans la Municipalité;
- C’est quoi le droit de préemption;
- S’il reste beaucoup de terrain à développer sur la rue Léger.

2023-09-178 – LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Sur la proposition du conseiller M. Réjean Fournier, appuyée par la conseillère M^{me} France Rivet, il est résolu à l’unanimité des conseillers que l’ordre du jour étant épuisé, l’assemblée est levée à 19 h 50.

Directrice générale

Maire

Je, Patrick Bousez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.